



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

**SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE**



EXPO BANDITI

AU DELÀ DU MYTHE

P5 À 7

Musée de Bastia

1,60€



**FEUX DE FORÊT
PRÉVENIR
AVANT TOUT
P14**

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4
DETTI & FATTI P8 • MARE NOSTRU P16
CARNETS DE BORD P 18
AGENDA P19
ANNONCES LÉGALES P9



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

CORSE PISCINE POLYESTER

Votre rêve
accessible

www.corsepiscine.fr

06 43 73 07 40

SOMMAIRE À LA UNE

EXPO BANDITI!

AU DELÀ DU MYTHE

P5 À 7



OPINIONS

DETTI È FATTI

ENVIRONNEMENT **FEUX DE FORÊT, PRÉVENIR AVANT TOUT**SPORT **UN EXPLOIT POUR UNE CAUSE**SENSIBILISATION **PRÉSERVER LA MER: AU TOUR DE LA CORSE**

CARNETS DE BORD

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P14

P16

P17

P18

P19

P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 – 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition:

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1^{er} secrétaire de rédaction:

Eric Patris

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapress-editions.fr

• Annonces légales Albert Tapiero

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

AL-informateurcorse@orange.fr

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés: PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML0.

Fondateur Louis Rioni

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR et de

l'Alliance de la Presse d'Information Générale

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Sicretu difesa

Hè un affari chì dura dipoi più di 50 anni. A storia d'una disgrazia tamanta è d'un dolu assai difficiuli à fà pà decini è decini di famighji: quilla di u crash di a Caravelle Aiacciu-Nizza, l'11 di settembre di u 1968. Quillu ghjornu d'istati, in fin di matinata, l'avviò, partutu da a Cità impiriali, ùn ghjunghjarà mai à distinzioni. Da tandu, una mubilisazioni forti hè stata urganizata, cù a ciazioni d'un associu di i famighji di i vittimi, pà cunnoscia infini a verità. Parchi, puru s'è a tesi di l'accidenti hè stata missa in avanti durante parechji anni, i famighji credini piuttosto à un tiru di missili di l'armata francesi. Hè par quissa ch'elli dumandani a famosa sclassificazioni di i documenti sicreti difesa. Una dumanda chì era stata fatta da Emmanuel Macron stessu, ciò chì avia fattu nascita una spiranza maiò. Eppure, dipoi u 9 di marzu scorsu, ùn c'hè statu più nulla. Un'attesa insuppurtèvuli, soprattuttu chì i famighji aviani dumandatu dinò à u Prifettu di Corsica Pascal Lelarge ch'elli sighini presi ritratti d'una parti di l'avviò, chì si trova à 2300 metri di fondu à u largu di u Cap d'Antibes. Qui dinò, impussibili pà l'associu di cunsultà u cartulari. U troppu stropia, soprattuttu chì a ghjustizia, grazia à un ghjudici di struzzioni di Nizza, hà accertatu a tesi di u missili à l'urighjini di u crash. Saria ora dunqua chì a pulitica si mittissi à u listessu nivellu. Tuttu ciò ch'elli volini i famighji di i vittimi, hè di pudè, simpliciamenti, sarrà stu cartulari cusì tristu cù una risposta pusitiva è ghjirà a paghina. Contani, pà compia, nant'à a prisenza di u Presidenti di a Republica pà a prima volta o nant'à quilla di un raprisintanti di u Statu durante una di i dui cirimonii, in Nizza eppo in Aiacciu, à l'uccasioni di i 53 anni di sta stragi. Saria un minimu in tarmini di rispettu. ■ Santu CASANOVA

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?**Vous** avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?**Vous** souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?**Vous** vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs?**REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN**Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica

LES CHIFFRES ET LA LETTRE

Après «Cent pour cent des gagnants ont tenté leur chance!» et «Cent pour cent des divorcés ont été mariés au moins une fois», voici «96 % des Français qui ont contracté le Covid avec des symptômes n'étaient pas vaccinés!» Nous devons pareille révélation annoncée par des trompettes de la renommée, pas toujours bien embouchées, à monsieur le docteur Véran. Renversant! Non?

Hélas! Car qu'y a-t-il de surprenant à constater qu'en période d'épizootie tout cheptel dépourvu de couverture vaccinale contractera à plus de 90 % l'affection en cours? C'est tout simplement dans l'ordre des choses. Et ce depuis les enseignements tirés de l'histoire de la vaccine et du charbon. Enseignements connus de tout médecin. Du moins est-on en droit de le supposer. Étudier les 4 % restants, peu ou prou vaccinés, serait d'un tout autre intérêt. Il y aurait sans doute beaucoup à engranger avant analyse, en se penchant sur les dates de première et deuxième injection, le vaccin utilisé, le taux d'anticorps du patient testé positif, le cas clinique présenté (selon grille et échelle de gravité à définir). Sans négliger la ventilation en fonction du sexe, la CSP, les tranches d'âge et bien entendu les antécédents médicaux. 4 %, direz-vous, «C'est pas beaucoup». C'est un cas sur 20. Soit, rapporté à cent mille sujets pouvant entrer dans le cadre de l'enquête, 4000 cas. Largement de quoi établir une étude statistique avec des échantillons représentatifs. Pourrait-on faire pareille étude dans notre île? Compte tenu de la taille de la région Corse, il est permis d'en douter. On pourrait, à tout le moins, en étudier la faisabilité et proposer premiers résultats et ébauche d'une méthodologie, à un échelon pluri-régional, voire national. Tant il est vrai qu'en cette période de Jeux Olympiques à huis clos, la formule de Pierre de Coubertin demeure d'actualité. Au delà de ces considérations je me permets de suggérer à notre Ordre régional de recommander à tout médecin ayant à connaître de faire pratiquer, chez tout patient guéri de la Covid 19, depuis plus de 6 mois, un test sérologique d'anticorps IgM / IgG (coût: 9,45 € pour un test Elisa), la méthode pouvant être appliquée aux sujets vaccinés depuis plus de six mois. En fonction des résultats, nous obtiendrions un panorama plus complet et plus lisible de l'immunité de l'île face à l'actuelle pandémie, une évaluation chiffrable du recours à une troisième injection (puisque cette éventualité a été évoquée par le gouvernement, bien que l'OMS ne l'ait pas jugée opportune) et la suppression de nombreux tests PCR redondants. Cotés B100 selon la nomenclature des actes de biologie médicale, ils sont, en toute régularité, facturés à raison de 27 euros par test. ■ **Dr Paul MILLELIRI**

HUMEUR

Pardon

Depuis la lamentable affaire de Macinaggio, il semblerait que le CV des habitants de la Corse doive compter une ligne de plus. À en croire certains, l'île entière serait homophobe, du fait de son machisme invétéré, de son catholicisme radical, de son arriération flagrante ou autre évidence d'ethnosociologie de comptoir nourrie aux éditions spéciales et à *Astérix en Corse*. Dernière addition en date à la liste sans cesse augmentée des tares consubstantielles à l'identité corse, la détestation -assortie de violences, comment pourrait-il en être autrement? - des LGBT+ rejoint le «broutch», la cagoule et autres «figatèla» dans la besace à clichés d'une palanquée de nos contemporains. Nous voici plus d'un million de violents, filous, fraudeurs, acariâtres, plus ou moins gangsters ou mafieux, paresseux, assistés, mauvais conducteurs, terroristes, préféticides, racistes, vaguement criminels sexuels et maintenant homophobes par la seule disgrâce d'une naissance, d'une filiation ou de l'appartenance à la communauté de destin. «*Mordez un peu le casier*», aurait pu dire un personnage de Simonin ou de San-Antonio.

Rien ne sert de lutter, de démontrer l'inanité et l'infamie de la culpabilité collective, de montrer des contre-exemples, de dérouler chiffres et graphiques: une fois ancré, un fantasme devient la référence pavlovienne de tous ceux qui préfèrent la facilité aux faits. L'actualité nous démontre chaque jour qu'ils sont légion. Il ne nous reste plus qu'à demander un pardon aussi collectif que l'accusation, sans espoir aucun de l'obtenir, tant est pratique la certitude que la Corse est le territoire où se cristallisent tous les maux d'une société.

Une fois ce pardon demandé, il est indispensable de rappeler que les lamentations du type «*j'ai mal à ma Corse*», «*j'ai honte d'être Corse*» et autres variations sur le thème n'apportent rien d'autre que de l'eau au moulin des Torquemada à spectre large. Que refuser de se voir accusé par association, ce n'est pas nier les faits, leur mobile ou leur gravité, mais se désolidariser de leurs auteurs. Que l'épuisement ne guette pas ceux qui défendent aussi bien les victimes que la justice et le discernement. Que la défense du principe d'égalité n'est pas soumis à la formule «fromage ou dessert», et que, bien évidemment, s'en prendre à quelqu'un en raison de son identité est inacceptable. ■

Eric PATRIS



BANDITI!
AU DELÀ DU MYTHE

« Banditi : brigandage et banditisme Corse-Italie. 1600-1940. »
Tel est le thème de l'exposition temporaire que propose
le Musée de Bastia jusqu'au 18 septembre 2021.
Une plongée au cœur de la déconstruction du mythe du bandit.

Bandit corse
Ignace Louis Varese (1797-1852)
Première moitié du XIX^e siècle
Huile sur toile
127 x 104 cm
Musée de Bastia



Styilet Vendetta corsa, anonyme XIX^e siècle. Métal, corne 28 x 3,5 x 2 cm Collection particulière

Le vert du maquis, le rouge et l'or d'un soleil se couchant sur les montagnes corses. On peut aisément imaginer que les couleurs choisies par les muséographes du Musée de Bastia pour l'exposition «*Banditi! Brigandage et banditisme Corse-Italie. 1600-1940*» sont celles qu'un vieux bandit d'honneur pouvait contempler assis sur son rocher, fusil en main, cursinu et musette à ses pieds. Cette image d'Épinal a fait le tour du monde et est encore très vivace de nos jours. À travers plus de 300 pièces, cette exposition est là pour la déconstruire ou du moins la replacer et l'inscrire dans le contexte sociétal de son époque, «*mais également faire des parallèles avec des problèmes qui se posent dans notre société, en tissant des liens avec notre présent tout en retournant dans un phénomène pluriséculaire qui a marqué l'identité insulaire et des Européens du sud*» explique Sylvain Gregori, directeur du musée qui est également en charge, avec l'historien Antoine-Marie Graziani, du commissariat de l'exposition.

Dès les premiers pas, le visiteur ne rencontre pas un mais deux «*hors-la-loi*». Le bandit et le brigand. Tableaux et sculptures sont là pour témoigner de leur représentation à travers les époques et les siècles qui s'enchaînent : cheveux hirsutes, barbe fournie et regard noir, des bijoux provenant de leur butin en main. «*Visions à la fois artistiques dès le XVII^e siècle, mais aussi plus ethnographiques à partir du XIX^e siècle*» explique le directeur du musée. Dans les vitrines, on peut découvrir leurs vêtements et diverses pièces de leur équipement : pilone, armes, stiletto, pistolet, cispra... «*Du fait que, pendant longtemps, le port d'arme ait été généralisé dans les sociétés rurales, il sera très difficile pour les autorités de distinguer le simple paysan du bandit. Les attributs sont les mêmes*» pour-

suit Sylvain Gregori qui termine de brosser le portrait-robot de ces deux figures qui ont marqué de leur empreinte la Corse et l'Italie.

Mais la comparaison entre eux s'arrête là. Si panoplies et physiques se ressemblent, les deux mondes, celui du bandit et du brigand, sont bien différents. Le premier prend le maquis pour «*crime d'honneur*», le second préfigure ce qui deviendra le crime organisé. Si les deux figures partagent le fait d'être en marge de la loi, le brigandage : «*est un phénomène collectif de personnes qui se réunissent pour commettre des crimes et des délits*». Alors que le bandit est celui qui est «*bandito*», c'est-à-dire banni. Ce qui a donné, en Corse, sous le regard des romantiques du XVIII^e siècle, le bandit dit «*d'honneur*». Un mythe que l'on s'attache ici à démonter. Car le cœur de cette exposition est bien là. Remettre en perspective la réalité et l'image du bandit d'honneur prenant le maquis pour fuir une vendetta de famille. Loin de l'image qu'en pu en donner des écrivains romantiques, Sylvain Gregori brise un premier mythe. Dans ce monde de hors-la-loi, la porosité entre les deux figures, le brigand et le bandit, est bien présente. «*Souvent, le bandit devient brigand, mais pas inversement. Les deux figures sont à la fois parallèles et complémentaires*». Le bandit va ainsi devenir un délinquant s'il n'arrive pas survivre au maquis et est dépourvu de lien social. «*Dans les années 1930, les grandes figures comme Spada sont en fait tout bonnement des criminels et des délinquants*» observe le directeur du musée. Sur les murs, les représentations des scènes de brigandages sont là pour rappeler la violence des attaques contre des convois. Le Far West n'est parfois pas si différent des campagnes corses et italiennes.

«Du fait que, pendant longtemps, le port d'arme ait été généralisé dans les sociétés rurales, il sera très difficile pour les autorités de distinguer le simple paysan du bandit. Les attributs sont les mêmes»



«Un bandit corse surpris par deux Français»

L'exposition s'attelle aussi à mettre en évidence la différence entre l'île et la péninsule, bien que les deux sociétés soient culturellement proches. «À partir du XIX^e siècle, on trouve des différences sur l'aspect politique du brigandage. En Italie, il s'agit d'opposants politiques pro-Bourbons qui vont être connotés brigands. En Corse, on reste sur des individus qui sont au maquis pour vendetta et qui ont progressivement basculé dans le crime. Il n'y a pas de réelle opposition politique des bandits insulaires; nombre d'entre eux vont être des agents électoraux pour les candidats, que ce soit pour les élections communales, départementales ou à la députation».

Pourtant, la figure du bandit corse fascine. «Nous voyons très bien, dans l'exposition, que nous passons d'un brigand ou d'un bandit qui inspire la terreur à un hors-la-loi qui est porteur de valeurs positives. À un moment donné, il devient une figure fascinante pour le public.» Une fascination qui se rencontre dans la littérature classique, mais également au XX^e siècle dans des nouvelles ou encore l'opéra et la musique. Ainsi, par exemple, Tino Rossi chantait *Le joyeux bandit*. Cela passe par un processus d'héroïsation. «Le bandit d'honneur incarne les valeurs qui sont censées être portées par la société corse. La défense de l'honneur, de la famille, la solidarité familiale et communautaire. Un ensemble culturel descriptif qui est fondateur d'une certaine identité corse et de l'idée que certains contemporains s'en faisaient, poursuit Sylvain Gregori. La figure du bandit était perçue comme l'incarnation de l'identité corse, à un moment donné de l'histoire.»

C'est en 1933 que fut arrêté le dernier bandit, André Spada, jugé puis exécuté en 1935, au terme d'un procès très média-

tisé qui eut lieu non pas au palais de justice mais au théâtre de Bastia. «On estime à près de 250 le nombre de bandits au maquis sous le Second Empire. Pour la période antérieure, on parle de plusieurs centaines d'individus et qui sont plus ou moins recherchés par les autorités.» Rapporté à la population, le bandit est une «personnalité» et chaque pieve ou village peut revendiquer d'avoir eu le sien.

Cette figure sociétale dont la mythologie a traversé les siècles fascine encore de nos jours, du moins jusqu'à la deuxième moitié du XX^e siècle. Le visiteur découvrira ainsi que les bandits contribuaient à l'attrait touristique de la Corse, certains tour opérateurs organisant ainsi des excursions permettant à des touristes aisés, en quête de pittoresque, de sensationnel et de quelques frissons, de les rencontrer, dans la région ajaccienne. Le musée présente des documents publicitaires de cette époque, destinés aux premiers adeptes du «dark tourism», si on peut l'appeler comme ça, mais également une interview stratosphérique du bandit Spada pour le Pathé Journal. Pour terminer, on découvrira également littérature, opéras et chansons du XX^e siècle mettant en scène la vie parfois mélancolique du bandit corse mais aussi les épisodes de captures épiques mis en scène par les autorités. Durant la visite, on sera sans doute perpétuellement aux prises avec une question: le bandit n'est-il qu'un vulgaire hors-la-loi ou bien une figure quasi chevaleresque ayant pris le maquis pour défendre l'honneur de sa famille? Une question que Sylvain Gregori se garde de trancher: «Nous sommes sur une ambivalence, l'intérêt de l'exposition est de se faire son propre avis» ■

Christophe GIUDICELLI

«Nous voyons très bien, dans l'exposition, que nous passons d'un brigand ou d'un bandit qui inspire la terreur à un hors-la-loi qui est porteur de valeurs positives. À un moment donné, il devient une figure fascinante pour le public.»

CROWDFUNDING

Budget supplémentaire acquis pour 5 mai 92

Objectif atteint pour la comédienne, auteure, metteuse en scène et réalisatrice Corinne Mattei, ainsi que pour la société de production Pastaprod, qui avaient lancé une campagne de financement participatif sur la plateforme Move Corsica, afin de compléter le budget du court-métrage *5 mai 92*. Cette fiction, dont Corinne Mattei et Marie Murcia signent le scénario, revient sur la catastrophe de Furiani, vue à travers le regard de Romain, qui fêtait ses 8 ans ce jour-là. Si de nombreux documentaires ont été réalisés sur le drame de Furiani, Corinne Mattei a voulu adopter un autre angle en parlant de ce qui l'a précédé, en s'attachant à montrer l'atmosphère de fête, l'effervescence des supporters mais aussi de ceux qui s'apprêtaient à se rendre au stade pour la première fois, curieux d'être témoins d'une rencontre sportive qui s'annonçait historique. Une grande partie du financement était acquise, grâce au soutien de la Collectivité de Corse. Restait à trouver un complément, notamment pour la location du matériel cinématographique, les costumes, véhicules et décors permettant de recréer le cadre et l'atmosphère du début des années 1990 à Bastia. D'où le recours au crowdfunding. Dont le résultat a dépassé les espérances puisqu'avec 233 contributeurs, dont plusieurs personnalités du football, et 24 330 euros recueillis, l'objectif fixé a été dépassé de plus de 60 %. Le tournage doit débuter en fin août 2021. ■ AN



© Les Gens bien Productions_ Andromède Océanologie_ ARTE

SCIENCE

Mission accomplie pour les aquanauts de Gombessa 6

Le 20 juillet, le photographe et biologiste Laurent Ballesta et ses trois coéquipiers de la mission Gombessa 6 ont quitté la station bathyale, au terme de 20 jours d'exploration des fonds marins au nord-est du Cap Corse dans le but de percer le mystère des anneaux de coralligènes découverts dans ce secteur, à 120 mètres de profondeur. La mission a atteint ses objectifs, en parvenant notamment à effectuer des carottages, parfois à plus d'un mètre, pour percer la roche au cœur de ces anneaux. « Nous avons constaté que les noyaux étaient colonisés par des gorgones d'un genre qu'on voit habituellement dans d'autres milieux. Les *Callogorgia* par exemple se trouvent généralement dans des eaux bien plus profondes. Nous avons aussi trouvé dans les gorgones pas mal de faune associée qui vit au milieu des branches. Il y a aussi des porcelaines, ces petits coquillages nacrés que l'on croyait réservés aux récifs tropicaux. Nous espérons que les résultats de nos recherches permettront de comprendre l'origine des anneaux, leur fonctionnement, leur âge, etc. » a expliqué Laurent Ballesta. L'équipe a également trouvé une petite limace de mer nudibranche, déjà aperçue lors d'une plongée précédente, qui s'avère être une espèce nouvelle mais aussi un alignement de grottes sous-marines qui, estime le chef d'expédition, méritent de plus amples explorations. Enfin, lors de leur dernière plongée, à l'entrée d'une de ces grottes, les « aquanauts » ont rencontré un mérrou à dents de chien « une espèce excessivement rare que je n'avais pour l'instant vue que dans de vieux livres » soulignait Laurent Ballesta. Reste à présent à analyser le matériel et les données collectées. Les premiers résultats, attendus pour septembre, devraient commencer à fournir quelques réponses aux nombreuses questions posées par ces anneaux. Puis, d'ici la fin de l'année, arriveront les résultats d'analyses d'ADN, avant, dans un an, la dernière salve de résultats. « Mais d'ores et déjà, la mission a réservé quelques surprises, notait Julie Deter, directrice scientifique de l'expédition. Nous nous attendions à davantage d'homogénéité entre les anneaux. Or, nous avons constaté une multitude de formes, tout n'est pas aussi parfaitement dessiné que nous avons imaginé. Il y a plein de choses différentes. La première analyse des carottages montre aussi des couches différentes selon les prélèvements. Cela signifie qu'il s'est passé des choses différentes selon les endroits. » La mission ramène aussi de nombreuses images qui donneront lieu à la réalisation d'un film avec Arte et la parution d'un livre et alimenteront des conférences. ■ AN

Les chiffres de la semaine

50

à 60 % de déficit par rapport aux valeurs attendues pour les indices d'humidité des sols sur le littoral de Haute-Corse, et des nappes qui présentent des niveaux proches des seuils décennaux secs. À l'issue du comité départemental de suivi « sécheresse » du 16 juillet 2021, le département a été placé en « vigilance » sécheresse. Des mesures de limitations des usages de l'eau ont été instaurées en Plaine orientale et dans le Cap-Corse-Nebbio.

Les chiffres de la semaine

285 046

passagers ont transité par des ports de commerce de Corse entre le 1^{er} et le 30 juin 2021, indique la CCI de Corse dans sa statistique mensuelle des trafics. Soit une augmentation de 90,2 % par rapport à la même période considérée en 2020. Le trafic régulier national a progressé de 89,38 % avec 233 276 passagers contre 123 182 l'an passé et le trafic régulier international de 94,02 % avec 51 770 passagers contre 26 683 en juin 2020.

Les chiffres de la semaine

19 120

immatriculations de voitures particulières neuves enregistrées par la Préfecture de Corse au 2^e trimestre 2021. Un nombre en hausse par rapport au 1^{er} trimestre de l'année mais aussi à l'an passé. Il a été multiplié par 2,5 par rapport à la même période en 2020. Amorcée au 1^{er} trimestre, la reprise d'activité de ventes automobiles se poursuit donc, tout en restant en deçà des niveaux de 2018 et 2019 [respectivement -7,5 % et -10 %]



CREATION SOCIETE

N° 01



**Maître Marie-Louise
CIAVALDINI**

Maître Marion COSTA
Notaires Associés

Société titulaire d'un Office Notarial
dont le siège est à Calenzana
Lot. L'Oliveraie, Lieu-dit Anunziata

AVIS DE CONSTITUTION

Acte reçu par Maître Marion COSTA, le 30 juin 2021 enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de BASTIA le 7 juillet 2021 sous les références 2021N00384. Il a été constitué une Société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :
Dénomination : STONDA

Forme : La société est une Société à Responsabilité Limitée régie par régime par les dispositions du livre II, titre I et titre II chapitre III du Code de commerce. L'article 1833 du Code civil dispose que la société est gérée dans son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité.

OBJET : La société a pour objet, en France et à l'étranger l'acquisition, la revente et plus généralement l'exploitation par location ou autrement, de tous biens ou droits immobiliers, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés, la prise de participation dans toutes sociétés immobilières, l'obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts ou facilités de caisse avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société. Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement. En outre, l'article 1835 du Code civil dispose que les statuts peuvent préciser une raison d'être, constituée des principes dont la société se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité.

Capital social : Mille euros (1000,00 euros) divisés en 100 parts de DIX EUROS (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 100 souscrites en totalité et intégralement libérées.

Siège Social : à AREGNO (Haute-Corse), Route de CANTARETTU, Poggiolo
Durée : Quatre Vingt Dix Neuf Ans
Gérant : Monsieur Quentin DOTTORI demeurant à AREGNO 20220, Route de CANTARETTU, Poggiolo

Les fonctions des gérants sont d'une durée de illimitée

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour Avis, Maître Marion COSTA, Notaire.

N° 02



**Etude de Maîtres
Antoine GRIMALDI
Jean-Yves GRIMALDI**
Notaires Associés,
à Bastia (Haute-Corse)
2, rue Chanoine Colombani

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Antoine GRIMALDI, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée dénommée "GRIMALDI ET ASSOCIES, NOTAIRES", titulaire d'un Office Notarial à BASTIA (Haute-Corse), 2, rue Chanoine Colombani, le 5 juillet 2021, a été constituée une Société Civile Immobilière, enregistrée à BASTIA, le 12 juillet 2021, Réf : 2021N00397, ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est :
HAPPY SOCIETY.

Le siège social est fixé à : Borgo [20290], 68, Impasse des Rossignols. La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : Cent Euros [100,00 EUR].

Les apports sont effectués en numéraires.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant est Madame Muriel DELATRE-GIANNOTTI demeurant à Borgo [20290], 68, Impasse des Rossignols. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Notaire.

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : LOCAJAC Capital : 1000 €
Siège social : Immeuble Beau Site, 8 avenue du Mont Thabor, 20090 Ajaccio
Objet : Acquisition de biens immobiliers destinés à la location meublée ou non
Durée : 99 ans. Président : M. Bourgeaud Gérard, Henri demeurant Immeuble Beau Site, 8, avenue du Mont Thabor, 20090 Ajaccio
Directeur général : Mme Roux Sylvie, demeurant le Méditerranée Ionienne, 4, avenue de Corinthe, 13006 Marseille. Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des actionnaires. Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. RCS : Ajaccio.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Par assp en date du 07.04.2021, a été constituée la SARL EGBLCL, maçonnerie générale, Capital 1000 €, Siège Pôle Suartello, 2, rte de Mezzavia, 20090 Ajaccio, est nommé Gérant Constantin Laurentiu, Pintilie sis Calcatoggio, 20111 Calcatoggio, Objet : Maçonnerie générale, construction de maison individuelle, rénovation. Durée 99 ans. Immat RCS Ajaccio.

N° 05

LA CASITA

Société par Actions Simplifiées
Au capital de 500 Euros
Siège Social : 1, Dominique Fioravanti
20220 Ile-Rousse

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée à ILE-ROUSSE, en date du 15 juillet 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiées.
Dénomination : LA CASITA

Siège : 1, Rue Dominique Fioravanti, 20220 Ile-Rousse.

Durée : 99 ans

Objet : La restauration, la préparation et vente de denrées alimentaires et toutes activités annexes s'y rapportant.

Toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Exercice du droit de vote : Sous réserves des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : La cession d'actions à des tiers est soumise au respect du droit de préemption conféré aux actionnaires.

Président : Madame Siyapat SRITRAKULRAT, épouse TRABA, née le 19 Mai 1986 à BANGKOK, de nationalité Thaïlandaise domiciliée 9, Lotissement L'Alivu, 20220 Monticello.

Directeur Général : Monsieur Franck TRABA, de nationalité Française, né le 02 juillet 1986 à Bastia, domicilié 9, Lotissement L'Alivu, 20220 Monticello. La Société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis,
Le Président.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : TP & INCENDIE

Forme : Société Par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Capital : 1000,00 euros

Siège : Hangar N°8 - Lieu-Dit Prato - 20256 Corbara

Objet : La Société a pour objet en France et à l'étranger, la création, l'exploitation, la prise en location gérance de fonds de commerce, directement ou indirectement :

- TRAVAUX D'ENTRETIEN,

- REPARATION, MAINTENANCE ET VENTE DE MATERIEL INCENDIE ET HYDRAULIQUE,

Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ;

La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

Durée : 99 ans

Président : Monsieur Thomas GATTEBOIS, demeurant : Lieu-dit Orniccio, 20220 Monticello

Immatriculation : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 07



**Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN**
Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tel : 04.95.37.64.79
Fax : 04.95.38.54.71

Suivant acte SSP en date du 15/07/2021, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : ARGHJOLA

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Siège : Petralonga Salvini, 20146 Sotta
Capital : 1.000 € par apport en numéraire

Objet : L'activité d'hébergement, notamment la location de chambres d'hôtes, gîtes ou appartements meublés, assortie de prestations para hôtelières

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AJACCIO

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout actionnaire est convoqué aux Assemblées

Chaque action donne droit à une voix
Cession d'actions : Libre entre associés ; Soumises à la procédure d'agrément dans les autres cas.

Président : Madame Alena ARBETOVA épouse PASQUALINI, demeurant Petralonga Salvini, 20146 Sotta

Mention sera faite au RCS d'AJACCIO.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à CALVI en date du 8 juillet 2021, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : LES TROIS G,
SIEGE SOCIAL : Quai Landry, Calvi [20260]

OBJET : L'activité de restaurant, l'exploitation d'une licence de débits de boissons 4ème catégorie,
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

PRÉSIDENT : Monsieur Marie-Laurent GUERINI, demeurant Chemin Saint Antoine, Calvi (Corse),

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
Le président.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 22/06/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : FRESNEL

Forme : SAS

Objet social : La prise de participation, la détention et la gestion d'actions ou de parts sociales, dans toutes sociétés constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielles, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres.

Siège social : Résidence Les Vallons du Macchione, Bâtiment 9, 20600 Bastia.

Capital : 130.500 €.

Présidence : CHIAPPE Cédric demeurant Résidence Les Vallons du Macchione, Bâtiment 9, 20600 Bastia.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : MORACCHINI INVEST

FORME : Société Civile
CAPITAL : 750.100 euros
SIEGE SOCIAL : Immeuble les Mimosas, 20213 Folelli

OBJET : L'activité de sièges sociaux, la prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielle, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres, ainsi que l'animation de celles-ci à travers la participation active à la conduite de la politique du groupe.

DUREE : 99 années
GERANCE : Jean-Sylvestre, Fouad MORACCHINI, demeurant Lieu-dit MUSOLEO, Allée des Cerisiers, 20213 Penta di Casinca

CESSION DE PARTS : Agrément de la majorité des associés représentant les trois quart des parts.

IMMATRICULATION : RCS Bastia.

Pour avis,

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 8 juillet 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : SINI'ELEC

Siège : Chemin de Biancarello, Résidence Savreux, Bâtiment A4, 20090 Ajaccio

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1.000 euros
Objet : Electricité générale

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Arnaud VERA (nom d'usage SINI-VERA) demeurant Chemin de Biancarello, Résidence Savreux, Bâtiment A4, 20090 Ajaccio

La Société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 9 juillet 2021 à Bastia, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

DENOMINATION : RE(CO)NAISSANCE

CAPITAL : 2500 €
SIEGE SOCIAL : 41, Boulevard Paoli, 20200 Bastia

OBJET : Coaching professionnel de dirigeants, managers et salariés, formation, conseil et conférences

DURÉE : 99 années A/C de l'immatriculation au R.C.S de Bastia

PRÉSIDENT : Jean-François CARLOTTI domicilié au 41, Boulevard Paoli, 20200 Bastia, sans limitation de durée.

Le Président.

N° 13



Laurence TAFANI

Notaire

33, Avenue de Hambourg

13008 Marseille

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Laurence TAFANI, Notaire titulaire d'un Office Notarial à MARSEILLE, 33 avenue de Hambourg, le 2 juillet 2021 en cours de publication au service de la publicité foncière d'Ajaccio, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La dénomination sociale est : MADALO

La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Le siège social est fixé à : ZONZA [20144], La Testa, Sainte Lucie de Porto-Vecchio.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : SOIXANTE-DIX MILLE EUROS [70.000,00 EUR].

Les apports sont en nature uniquement : Sur la commune de ZONZA [CORSE-DU-SUD] 20144, Lieu-dit Padulaccia. Un terrain cadastré section G numéro 3436.

Un tiers en indivis d'une parcelle à usage de chemin cadastré section G numéro 3437 et un sixième indivis d'une parcelle à usage de chemin cadastré G 2428 d'une valeur de Soixante-dix mille euros [70.000 euros] Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les gérants de la société sont : Monsieur Loïc MATTEI et Monsieur Damien MATTEI demeurant à ZONZA [20144] La Testa, Sainte Lucie de Porto-Vecchio nommés pour une durée illimitée.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le notaire.

N° 14

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 8 juillet 2021, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée ayant pour :

Dénomination : ENRSPV1 CORSICA

Capital social : 1.000 €
Siège Social : Pôle de Suartello II, Route de Mezzavia, 20090 Ajaccio.

Objet : Aménagement d'installation de production d'électricité par des énergies renouvelables.

Durée : 99 années

Président : AGL INVESTMENT, société par actions simplifiée au capital de 43.010 €, 77 Rue Marcel Dassault, 92100 Boulogne-Billancourt, 482 506 458 R.C.S. Nanterre, représentée par Mme GAUDILLERE Aurélie.

Conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Tout les associés participent à l'Assemblée générale.

Une action équivaut à un vote.

Transmission des actions : Les actions sont transmissibles librement.

La société sera immatriculée au R.C.S. d'Ajaccio.

L'associé unique.

MODIFICATION GERANT

N° 15



Maître Marie-Paule

DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Lors de l'AGO du 07/07/2021, les associés de la société « STAGNALELLA », SCI au capital de 77.749 € dont le siège est situé Golfe Figari, 20131 Pianottoli-Caldarellio [RCS Ajaccio 324 333 152] ont pris acte de la démission de Madame Monica RESTA de ses fonctions de gérante, à compter du même jour, et ont décidé de nommer en qualité de nouveau gérant, à compter du même jour et pour une durée indéterminée, Monsieur Guido RESTA, demeurant Via Giuseppe n° 14, Bergamo [ITALIE]. Ce changement de gérant n'entraîne pas de modification statutaire. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 16

LES 3 A INVESTISSEMENTS

Société Civile

Au capital de 601.000,00 euros

Siège social : Route de Bocca d'Oro

20137 Porto-Vecchio

RCS Ajaccio 538 075 920

AVIS DE REMPLACEMENT DU GÉRANT

Aux termes d'une délibération en date du 23.02.2021, l'Assemblée Générale extraordinaire a nommé :

Monsieur Pascal ANGELINI, demeurant Route de Bastia, Immeuble Saint-François, 20137 Porto-Vecchio, en qualité de gérant pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Salomon, Pierre ANGELINI.

L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom de Monsieur Salomon, Pierre ANGELINI sans qu'il soit procédé à son remplacement.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 17

STORIA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 6.500,00 euros

Siège social :

Résidence Storia di Blue

Route de Bocca dell'Oro, Arataggia

20137 Porto-Vecchio

503 671 463 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 23 février 2021, l'associée unique a nommé :

- Monsieur Pascal ANGELINI, demeurant Route de Bastia, Immeuble Saint-François, 20137 Porto-Vecchio, en qualité de gérant pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Salomon, Pierre ANGELINI, démissionnaire.

Pour avis, La Gérance.

N° 18



D.D.P.

Société Civile Immobilière

Au capital de 1700 euros

Siège social :

263, Avenue de La Libération

20600 Bastia - RCS 413 952 342

AVIS DE REMPLACEMENT DU GÉRANT

Aux termes du PV de l'AGE du 15/07/2021, M. Dominique Emile Pascal CINQUINI, demeurant 10 Lotissement des Fours à Bois - 20620 Biguglia, a été nommé en qualité de gérant pour une durée illimitée, en remplacement de M. Pascal CINQUINI, décédé le 9 février 2021. L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de M. Pascal CINQUINI a été remplacé par celui de M. Dominique Emile Pascal CINQUINI.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 19

STORIA DI BLUE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1.500,00 euros

Siège social : Résidence "Storia di Blue"

Arataggia, Route de Bocca dell'Oro

20137 Porto-Vecchio

498 041 003 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 23 février 2021, l'associée unique a nommé :

- Monsieur Pascal ANGELINI, demeurant Route de Bastia, Immeuble Saint-François, 20137 Porto-Vecchio, en qualité de gérant pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Salomon, Pierre ANGELINI, démissionnaire.

Pour avis, La Gérance.

N° 20

COPASS

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7.500,00 euros

Siège social : Route de la Mer

Lieu-dit Giorgha, 20240 Solaro

RCS Bastia 538 734 294

Aux termes d'une délibération en date du 07.07.2021, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Madame Delphine BE [épouse QUILICI] de ses fonctions de gérante à compter du 07.07.2021 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis, La Gérance.

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

N° 21

CALVI IMMOBILIER

SARL au capital de 7000 €

Siège social : Lieu-dit Camellu

20214 Calenzana-RCS Bastia 799471347

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28/06/2021, il a été décidé de transférer le siège social au Chemin Saint-Antoine - Lotissement Micheli - Lot 12 - 20214 Calenzana à compter du 28/06/2021.

Modification au RCS de Bastia.

CANOPEE

Société d'Exercice Libéral
Par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social :
11, Bis Avenue Jean Zuccarelli
20200 Bastia
842 870 453 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 14 juillet 2021 : Il a été décidé de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

* Article 4 - Siège social :
Le siège social est fixé 11, Bis Avenue Jean Zuccarelli, 20200 Bastia.
Le reste de l'article est inchangé.
Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

AVIS

Par décision du 10 février 2021, le président de la société BVP INGENIERIE, SAS au capital de 1200 €, Rés Roi Théodore, Bât C, BP 23, 20230 SAN-NICOLAIO [812 773 554 RCS Bastia], a décidé de transférer le siège social ZA Campo Vallone - Lot 10B - 20620 Biguglia.

MODIFICATIONS STATUTAIRES**Clinique de L'OSPEDALE**

Société Anonyme
à Conseil d'Administration
Au capital de 269.956,72 euros
Siège social : Rue du Dr Jourdan
20538 Porto-Vecchio
302 791 694 RCS Ajaccio

Aux termes du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1 juin 2021 : Madame Zoé Josiane Caroline CUCCHI demeurant 18, Rue Toussaint Culioli, 20137 Porto-Vecchio, est nommée en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Paul CUCCHI, administrateur démissionnaire, Madame FRANCISCI Isabelle Ruby épouse CUCCHI demeurant 18, Rue Toussaint Culioli, 20137 Porto-Vecchio, est nommée en qualité d'administrateur, en remplacement de Madame DE MONTERA Brigitte Nadine Dominique épouse CUCCHI, administrateur démissionnaire. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

AKUO CORSE MAINTENANCE

SAS au capital de 1.000 €
Siège social :
1, rue du Docteur Morucci
20200 Bastia
810 099 184 RCS Bastia

L'assemblée générale du 02/06/2021 a pris acte de la fin du mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société KPMG SA, et de la fin du mandat de commissaire aux comptes suppléant de la société Salustro Reydel. Modification au RCS de Bastia.

OFFSHORE MARINE PORTO-VECCHIO

Société à Responsabilité Limitée
Transformée
En Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : Route de Sotta
20137 Porto-Vecchio
451 735 609 RCS Ajaccio

AVIS DE TRANSFORMATION

Suivant délibération du 30 juin 2021, l'Assemblée Générale des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 10.000 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société. Mme Maria FAVARD gérante, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : **PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ :** Mme Maria FAVARD, demeurant Route de Bonifacio, 20137 Porto-Vecchio
DIRECTEUR GENERAL : M. Eric, Georges BROTONS, demeurant à Route de Bonifacio, 20137 Porto-Vecchio.

Pour avis, le Président.

SAS AERO-DRONE-SERVICE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500 euros
Siège social : 80, Chemin de Vadina
20270 Aléria
820 280 873 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 01/06/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités de Formations, travaux techniques par drones (relevé topo par photogrammétrie et lidar aérien et sol, assistance technique dans l'agriculture), clip vidéo promotionnel et institutionnel, produits numériques et le cinéma avec possibilité d'employer des intermittents du spectacle et de l'audio-visuel. Prestation de conseils pour l'aide au développement des projets des entreprises et collectivités. Activité de recherche et développement liées aux activités de la SAS.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire il a été pris acte de la nomination de Monsieur Sébastien AUDE en tant que Directeur Général de la société à compter du 1er juin 2021.
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

HORIZON

Société Civile au capital de 844.200 €
23, Allée de la Plage
Résidence du Golfe
Grosseto-Prugna - 20166 Porticcio
RCS Ajaccio 513 994 061

MODIFICATIONS DIVERSES

Par décision en date du 15/04/2021 au siège social, l'AGE a décidé de :
Modifier l'objet social de la manière suivante : La propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou tous autres titres, détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, par voie d'achat, d'échange, d'apport, de souscriptions, de parts, d'actions, obligations et de tous titres ou droits sociaux en général.

* Modifier la gérance :

Ancienne mention : Jacques PRECY ;
Nouvelle mention : Monsieur Jacques PRECY demeurant 40, rue du Pot Vert - 45800 Saint Jean de Braye, Monsieur Nicolas PRECY demeurant 1010, avenue du Stade - 45770 Saran et Monsieur Thoma PRECY demeurant 40, rue du Pot Vert - 45800 Saint Jean de Braye.

Pour avis,

POUR ACCELERER VOS DEMARCHES PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE

SUR PLACE

OU PAR TELEPHONE

CO.TA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000,00 euros
Siège social : La Croix - 20137 Lecci
503 602 096 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 01.07.2021, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par M. Paul-François, Ramon COLONNA D'ISTRIA de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Charlie BOUDET, demeurant à LECCI (20137), Lieu-dit Cala Di Mare, Route de Cala Rossa, pour une durée illimitée à compter du 16.06.2021.

Aux termes de la même délibération, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :

- de remplacer à compter du 01.07.2021 la dénomination sociale CO.TA par "SARL BDT" et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts,

Pour avis, La Gérance.

CORSTYRENE

Société par Actions
Simplifiée Unipersonnelle
Capital social : 150.000 Euros
Siège social : Lieu-dit "Alessandraccio"
Aléria (20270)
R.C.S. Bastia B 497 120 337

Suivant procès-verbal du 31 mai 2021, l'associé unique a décidé :
- De proroger de 49 ans à compter du 9 juin 2021, la durée de la société, et de modifier corrélativement l'article 5 statuts.

- Et de refondre en outre les statuts.
Pour avis et Mention - Le Président.

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

Constant-Cini
AVOCATS D'AFFAIRES

BOGHS

SAS au capital de 1.500 euros
Siège social : Avenue Noël Franchini
Bât G, Résidence Europa
20090 Ajaccio
817 744 642 RCS Ajaccio

Aux termes du procès verbal des décisions unanimes des associés en date du 30 juin 2021, et du procès verbal des décisions du Président du 15 juillet 2021, le capital a été augmenté de 751,90 euros en numéraire pour le fixer à 2.251,90 euros. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

UN AIR DE NATURE CORSE

SARL au capital de 8000 euros
Siège social : Ponte Novu
RN 193 - 20235 Castello Di Rostino
491 860 649 RCS Bastia

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 28 juin 2021, le capital social a été augmenté de 8400 euros pour être porté de 8000 euros à 16.400 euros, par voie d'apport en nature. Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Formalité RCS Bastia.

SCI VEGE

Société Civile
Au capital de 3048,98 €
Domaine de Sorbella - Lot 11
Ld Crucciata - 20166 Pietrosella
RCS Ajaccio 352 585 822

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30/04/2021, le capital social a été augmenté comme suit :

* Ancienne mention : 3048,98 €
* Nouvelle mention : 3658,78 €
En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

Pour avis,

EARL NAPOLEON BRIZI

Exploitation Agricole
À Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000,00 euros
Siège social : Cave Oregna de Gaffory
Lieu-dit Morta Majo, 20253 Patrimonio
533 687 471 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 18.05.2021 a décidé de réduire le capital social de 10.000 euros à 9.000 euros par voie de remboursement à l'indivision BRIZI d'une somme de 100 euros sur chacune de ses 10 parts sociales. Cette réduction du capital a été effectuée au moyen de la réduction du nombre de parts sociales de l'indivision BRIZI.

Pour avis, La Gérance.

**04 95 32 04 40**

SARL CERVASIO

SARL au capital de 9000 €
Siège social : 28, Cours Napoléon
20000 Ajaccio
793 060 039 RCS Greffe Ajaccio

Aux termes du procès-verbal des décisions extraordinaires des associés en date du 29 Avril 2021, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité :

L'objet social de la société a été modifié comme suit :

Ancien objet : «La Société a pour objet l'exploitation de tout fonds de commerce de débit de boisson, restauration traditionnelle, traiteur, et vente à emporter, par création, acquisition ou prise en location gérance.

Et, plus généralement, toutes activités se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.»

Nouvel objet : «La Société a pour objet l'exploitation de tout fonds de commerce de :

- Débit de boisson,
- Restauration traditionnelle,
- Traiteur,
- Vente à emporter,
- Epicerie fine,
- Cave à vins,

Que ce soit par création, acquisition ou prise en location gérance.

Et, plus généralement, toutes activités se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.»

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

COOPERATIVE ALIMEA

Bravone - 20230 Linguizzetta
RCS Bastia Siren 338 714 777
Agrément n°2B/870002

AVIS DE LIQUIDATION

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 01 juillet 2021, a décidé de la dissolution de la société à compter de la même date et sa mise en liquidation amiable.

M. Jean-Guy DUMONT a été nommé liquidateur. L'assemblée lui confère les pouvoirs les plus étendus, sous réserve de ceux attribués à l'assemblée générale, pour réaliser l'actif et acquitter le passif. Le lieu où la correspondance et les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés est fixé au siège social de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le liquidateur.

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n° 14, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du vendredi 9 Juillet N° 6881 :

Concernant : SAS JOELLE ESTHETIQUE Il fallait lire : « Suivant acte S.S.P en date à BONIFACIO [20169] du 30 juin 2021,»

Et non : « Suivant acte S.S.P en date à BONIFACIO [20169] du 28 juin 2021, comme écrit par erreur. Le reste sans changement.

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 13/07/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a Modifié le Plan de Redressement de :

Laine Bélangère Michèle Virginie
"Atelier Sellerie"
Route de Calenzana
Résidence Campu Longu
20260 Calvi

Activité : Sellerie
RM : N° 520 081 670 [56.10.2B]
Commissaire à l'exécution du plan :
SELARL BRMJ
[Me Bernard ROUSSEL]
RN 193 - Lieu-dit Canale
20600 Furiani

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

GIARETTA DISTRIBUTION

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 200 euros
Siège social : Route de Sorbo
20213 Sorbo-Ocagnano
827 518 374 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'assemblée générale du 30 octobre 2020 : Il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/10/2020 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale nomme en qualité de Liquidateur de la Société : Monsieur Christian GIARETTA, demeurant Route de Sorbo, 20213 Sorbo-Ocagnano, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à route de Sorbo, 20213 Sorbo-Ocagnano, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP du 19/07/2021, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SYLAUG Siège : Route de Canetto - 20169 Bonifacio. Durée : 99 ans. Capital : 6000 €. Objet : Acquisition de biens immobiliers et leur gestion sous forme de location en meublés professionnels, en meublés de tourisme, fourniture de prestations para hôtelières, de prestations accessoires à la location, et de services de conciergerie privée. Admission aux assemblées, exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives et dispose d'un nombre de voix égal à celui des actions qu'il possède. Les cessions d'actions sauf entre associés sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Sylvain GARABEDIAN demeurant route de Canetto - 20169 Bonifacio. Directeur général : Mme Sylvie ZAMOROWSKI épouse GARABEDIAN demeurant route de Canetto - 20169 Bonifacio. Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

**INSERTION - CESSION
DE FONDS DE COMMERCE**

Suivant acte reçu par Maître Jérôme PAOLINI, Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiées «DIUS FIDIUS», titulaire d'un Office Notarial à NICE, 105 Quai des Etats-Unis, le 28 juin 2021, enregistré à NICE, le 5 juillet 2021, sous la référence 0604P61 2021 N 00924, a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée SOCIETE D'EXPLOITATION LE MATHURIN, Société à responsabilité limitée au capital de 8000 €, dont le siège est à SAINT-FLORENT [20217], Place de l'Ancienne Poste, identifiée au SIREN sous le numéro 435180195 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

A : La Société dénommée A STRETTA, Société à responsabilité limitée au capital de 1000,00 €, dont le siège est à OLETTA [20232], CROCE, Route du Lac de Padule, identifiée au SIREN sous le numéro 895300036 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA CEDEX.

Désignation du fonds : Fonds de commerce de RESTAURANT [GR] sis à SAINT-FLORENT [Haute-Corse], lui appartenant, connu sous le nom commercial LE MATHURIN, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de BASTIA, sous le numéro 435180195.

Les activités exercées, d'après l'extrait k'bis délivré par le Greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA, sont les suivantes RESTAURANT [GR].

Prix : La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT DIX MILLE EUROS [110.000,00 EUR], s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour CENT DIX MILLE EUROS [110.000,00 EUR],
- aucun matériel ne faisant partie de la présente cession.

Entrée en jouissance : Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature, le 28 juin 2021.

Oppositions : Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège de l'office notarial "François GRIMALDI, Sylvie MICHELLI", sis à Prunelli-Di-Fiumorbo [Corse], Z.I de Migliacciario, où domicile a été élu à cet effet.

Pour unique insertion,
Le Notaire,
Me Jérôme PAOLINI.

HOLDING DE PERETTI

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000,00 €
Siège social :

26, Boulevard Pascal Rossini
Résidence Le Lantivy, 20000 Ajaccio
848 367 231 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 29 juin 2021, il résulte que :

- L'assemblée générale mixte a décidé en application des dispositions de l'article L.225-248 du Code du commerce qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société bien que l'actif net soit devenu inférieur à la moitié du capital social.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
Le représentant légal.

SCI ROBERIMMO

Société Civile
Au capital de 1000 euros
Zone Industrielle de Tragone
20620 Biguglia
RCS Bastia n° 512 602 392

**AVIS RECTIFICATIF
AVIS N° 33 DU NUMÉRO 6871
DU 30 AVRIL 2021**

Aux termes d'une consultation écrite en date du 9 mars 2021, les associés ont nommé en qualité de gérante :

Madame Lindsay de PABLOS, de nationalité française, née le 30 avril 1977 à PARIS [14 éme] demeurant 16 Lot du LANCONE, 20620 BIGUGLIA en remplacement de Monsieur Gregory ROBERT, gérant, décédé, et de Monsieur Jean-Loup MATELLI, mandataire ad hoc désigné par Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de BASTIA par une ordonnance en date du 22 mars 2018.

Par une décision de la gérante du 10 mars 2021, conformément à l'article 4 des statuts, le siège social est transféré 16 Lot du LANCONE, 20620 BIGUGLIA. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1 juin 2021 fait à Porto-Vecchio. Madame MARCATTÉ Marie-Joseph demeurant à Le Vétaro, 20110 VIGGIANELLO, a confié à La SAS SOCIETE NOUVELLE DE TRANSPORT ET DE TAXI CONVENTIONNE DE CORSE, au capital de 1000 euros, dont le siège social est chez M. CHIESI Jean-Luc, 20131 PIANOTTOLI-CALDARELLO, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n°892 231 499 l'exploitation à titre de location-gérance du fonds artisanal, à savoir, la licence de taxi n°2 délivré par la commune de Viggianello. Pour une durée de 4 ans à compter du 1er juin 2021.

Pour unique avis signé, SAS SOCIETE NOUVELLE DE TRANSPORT ET DE TAXI CONVENTIONNE, DE CORSE, Le locataire-gérant.

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 16/07/2021 dans ICN, concernant la Société NVDM.

Il y avait lieu de lire : Il a été constitué une Société Civile Immobilière.

Objet : L'acquisition, la gestion, et l'administration de tous biens immobiliers.

SARL "TORRE OPTIQUE"

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622,45 euros
Siège Social :
13, Rue Docteur Del Pellegrino
20000 Ajaccio
RCS Ajaccio sous le N°432 625 689

Par l'AGE du 31/05/2021, il été décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné au liquidateur M. TORRE, Immeuble le Chypre 1 - Résidence des Iles - 20000 Ajaccio, quitus de sa gestion et décharge de son mandat et constaté la clôture de liquidation au 31/05/2021. Radiation au RCS d'Ajaccio.

COMMUNE DE PENTA DI CASINCA**PROCES-VERBAL PROVISOIRE D'ETAT D'ABANDON MANIFESTE**

Vu l'immeuble sis au Lieu-dit « CARDICCIA », en bordure de la route territoriale N° 10, figurant au cadastre rénové de la commune de PENTA DI CASINCA sous le numéro 555 de la section A,

Après recherches au fichier immobilier, la parcelle susvisée a pour propriétaires :
- Mme GIACOMI Anne Camille épouse de LIEUTAUD Pierre, demeurant : Lieu-dit « PROCOJO » - CASAMOZZA - 20290 LUCCIANA,

- Mme GIACOMI Chantal Caroline épouse de FURFARO Antoine, demeurant : CHIOSO ALLA CHJESA - 20253 FARINOLE,

- Mme BALESI Alexandra épouse de ROMANACCE Don Jean, demeurant : Route du Lac - 20217 SAINT-FLORENT,

- M. LEECHTENSTERGER Alain, demeurant : 1 lb, Boulevard SAINT ROCH - 06300 NICE

- M. SMIDT Nicolas Antoine Henry, demeurant : 10, Rue CAUCHOIS - 75018 PARIS

- M. LEANDRI Jean Chrysostome, demeurant : Ensemble ATLANTIDE - 7, rue Maréchal JOFFRE - 20260 CALVI,

Vu les articles L.2243-1 à L.2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la situation de l'immeuble à l'intérieur du périmètre d'agglomération de la commune.

Vu que cet immeuble n'abrite aucun habitant à titre habituel et n'est manifestement plus entretenu depuis quelques années.

Vu l'exécution d'office par les services techniques de la commune de limitation des accès dans un souci de sécurité.

Vu les photos portées en annexe qui témoignent de l'état actuel du bâtiment.

Vu que pour faire cesser l'état d'abandon, les travaux indispensables suivants devront être entrepris par les propriétaires afin de garantir en priorité le clos et le couvert qui font actuellement défaut à l'immeuble faute d'entretien et d'occupation :

- Réfection de la toiture : Des tôles en fer font office de toit. Elles sont très dégradées et touillées, elles ne permettent plus d'assurer l'étanchéité du bâtiment, ce qui compromet fortement la solidité de l'immeuble.

Les systèmes de collecte des eaux pluviales sont inexistantes.

- Remplacement des menuiseries extérieures très abimées et remplacement des carreaux de fenêtre cassés lorsque cela est encore possible.

- Fermeture efficace des accès extérieurs : Le clos du bâtiment n'est actuellement pas assuré.

- Réfection des planchers qui se sont effondrés : L'abandon manifeste ne pourra cesser que lorsque l'accès à l'immeuble ne serait-ce que pour son entretien ou une intervention en urgence sera rétabli et que l'effondrement de ces derniers ne compromettra plus la solidité du bâtiment.

Nous, Monsieur Yannick CASTELLI, Maire de la commune de PENTA DI CASINCA nous sommes rendu sur place afin de constater l'état d'abandon manifeste dudit bien.

En foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été clos le 19 Juillet 2021 à 14 heures et avons signé. Ce procès-verbal provisoire sera affiché pendant trois mois à la mairie et sur les lieux concernés.

Il sera également publié dans les deux journaux d'annonces légales suivants :

L'Informateur Corse Nouvelle et Le Petit Bastiais.

Il sera enfin notifié aux propriétaires ci-dessus désignés.

Ce procès-verbal a été dressé pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à PENTA DI CASINCA le 20 Juillet 2021, Le Maire, Yannick CASTELLI.

CABINET RETALI & ASSOCIES

Avocats Associés à la Cour - 39, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.34.92.10 / Site : cabinet-retali.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR
AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA

Le Jeudi 16 SEPTEMBRE 2021 à 11H00

Sous les réserves, charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où il peut être consulté, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des biens ci après : **SUR LA COMMUNE DE FURIANI (Haute-Corse)**

Une grande villa avec deux garages, une piscine avec cuisine d'été, et un abris jardin d'une superficie de 163,49 m² sur un terrain cadastré :

Section	N°	Lieu-dit	Contenance
A	830	PATERNU	00a 38ca
A	832	PATERNU	01a 52ca
A	833	PATERNU	00a 64ca
A	834	PATERNU	18a 77ca
A	827	PATERNU	00a 88ca

Soit un total de 22a 19ca

LOT UNIQUE
MISE A PRIX : 150.000,00 €

Visite prévue sur place (Point GPS: 42,6637658 / 9,4179771) le 12.08.2021 de 11H30 à 12h30 par la SCP LECA-MARZOCCHI, huissiers de justice associés, 35 bd PAOLI - 20200 BASTIA - Tel : 04.95.55.00.80

Les enchères seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Bastia avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €.

Pour tous renseignements, s'adresser au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où le cahier des conditions de vente est déposé ou au CABINET RETALI & ASSOCIES - 39 Bd Paoli - 20200 BASTIA ou sur le site internet : cabinet-retali.com

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTES**EN VUE DE LA REGULARISATION DE LA VOIRIE COMMUNALE DE MANSO****COMMUNE DE MANSO**

(Projet poursuivi par la commune de Manso)

2ème insertion,

DUREE DES ENQUÊTES (arrêté préfectoral n° 287-2021 du 25 juin 2021) :

Pendant 19 jours consécutifs, du jeudi 22 juillet 2021 à 8 heures au lundi 9 août 2021 à 12 heures, se dérouleront, sur le territoire de la commune de Manso :

* L'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique en vue de la régularisation de la voirie communale ;

* L'enquête parcellaire en vue de délimiter les parcelles à acquérir pour procéder à cette régularisation, et d'établir l'identité de leurs propriétaires.

SIEGE DES ENQUÊTES ET LIEU DE DEPÔT DES DOSSIERS :

* Mairie de Manso.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR (désigné par le président du tribunal administratif de Bastia, le 11 mai 2021) :

Madame Marie-Françoise DONMARTINI recevra le public en mairie de Manso, selon les modalités suivantes :

- jeudi 22 juillet 2021, de 8 h 00 à 12 h 00 ;

- mercredi 28 juillet 2021, de 8 h 00 à 12 h 00 ;

- lundi 9 août 2021, de 8 h 00 à 12 h 00.

Monsieur Paul-François GIACOBBI a été désigné en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Lors de ces permanences, le public pourra également formuler ses observations au commissaire enquêteur par téléphone (04 95 62 02 61).

Toutes les observations relatives aux enquêtes pourront également lui être adressées par écrit, en mairie de Manso.

La consultation des dossiers et la réception du public se feront dans le respect des gestes barrières.

Pendant toute la durée de ces enquêtes, les dossiers seront également consultables sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse

[<http://www.haute-corse.gouv.fr/enquetes-publiques-expropriations-r395.html>].

Le public pourra aussi communiquer ses observations par voie électronique, à la direction départementale des territoires et de la mer

[ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr],

au plus tard le lundi 9 août 2021, date de clôture de ces enquêtes.

Dans le délai d'un mois à compter de la clôture des enquêtes, les dossiers seront transmis au préfet.

Une copie des conclusions du commissaire enquêteur sur l'utilité publique du projet sera tenue à la disposition des personnes intéressées, en mairie de Manso, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer (service juridique et coordination), dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès du maire de Manso (téléphone : 04 95 62 02 61).

Le préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, la décision faisant l'objet des présentes enquêtes.

Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

Maître SEFFAR Jean-Pierre

Avocat - Résidence Paoli

22, Rue César Campinchi - 20200 Bastia

Tél : 04.95.31.03.05 - Fax : 04.95.31.78.57

VENTE AUX ENCHÈRES

Il sera procédé à la mise en vente aux enchères publiques de l'immeuble suivant :

SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'OLMETA DI TUDA (HC) :

Parcelle de terre au Lieu-dit FORNO, cadastrée SECTION B, N° 523 d'une contenance de 72a 81 ca.

* L'audience du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia (Haute-Corse) Le JEUDI 16 SEPTEMBRE 2021 A 11 HEURES

Mise à prix :

LOT UNIQUE : SOIXANTE ET UN MILLE EUROS (61.000 €)

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution du Tribunal de Grande Instance de BASTIA sous le n° 20/00050 ou au cabinet de Maître Jean-Pierre SEFFAR.

SARL "SAGONE PRIMEURS"

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de : 15.245 €

Siège Social : Lieu-dit Reniccio

Rte de Reniccio - 20118 Sagone

RCS : Ajaccio B 349 394 916

Par décision de l'AGE du 30/06/2021, il a été décidé à compter du 01/07/2021 de :



04 95 32 02 38

CAMPAGNE FEUX DE FORÊT EN HAUTE-CORSE

PRÉVENIR AVANT TOUT



Le dispositif de prévention et de lutte contre les feux de forêt mis en place pour la saison estivale 2021 en Haute-Corse a été présenté par François Ravier, préfet du département, le 15 juillet 2021, à Corte.

L'accent, comme lors des années précédentes, a été mis sur l'aspect prévention.

Alertier, protéger, secourir: un triptyque qui reste de mise. Même quand il s'agit de feux de forêt. Prévenir et alerter d'abord, puis protéger les populations et les écosystèmes, secourir si le désastre que constitue l'incendie n'a pu être contenu. Le 15 juillet 2021, à Corte – quelques jours après celui de la Corse-du-Sud, en présence du maire de la ville, Xavier Poli, de Gilles Simeoni, président de l'Exécutif de Corse et de nombreuses personnalités civiles et militaires. Certes, les moyens présentés sur le terrain de l'aérodrome semblent conséquents, mais face aux drames des flammes, rien ne l'est jamais assez. Depuis le 9 juillet dernier, la Haute-Corse est en alerte jaune sécheresse, ce qui, dans le contexte de changement climatique que nous connaissons, se révèle préoccupant. La stratégie, sur ces dernières années, s'axe prioritairement sur la prévention. Par arrêté du 3 mai 2021, à l'interdiction de l'emploi du feu du 15 juin au 30 septembre s'associe l'interdiction de fumer dans les forêts, les maquis et les landes, et l'interdiction permanente de l'utilisation des lanternes volantes et des feux d'artifices par des particuliers. En fonction des conditions météorologiques, l'accès aux massifs forestiers est réglementé: ils peuvent être fermés aux visiteurs. Le débroussaillage à une distance de 50 mètres autour des habitations est partout obligatoire, même si, particulièrement dans les petits villages de l'intérieur, la mesure n'est pas toujours facile à mettre en œuvre. Il faut dire que, selon les chiffres de la base de données Prométhée, 90 % des feux de forêts sont d'origine humaine. Analysant ces éléments, le deuxième Plan de protection des forêts et des espaces naturels contre les incendies [PPFENI] qui fixe la politique générale dans ce domaine pour 2013-2022 souligne que pour la période du PPFENI précédent [2004-2011] plus de la moitié des causes avaient été identifiées. Peu étaient d'origine naturelle (foudre) mais les mises à feu volontaires étaient importantes (60 % environ), reposant à 32 % sur de la malveillance, à 7 % sur des pratiques liées au pas-

totalisme et à 4 % sur des querelles dans le domaine de la chasse. Parfois, les causes étaient involontaires. Elles étaient alors dues à 23 % à l'imprudence, à 8 % aux travaux en forêt et 2 % étaient liées aux installations électriques. Ces éléments d'analyse sont essentiels. La Cellule technique d'investigations sur les incendies de forêts (CTIIF), activée par le procureur de la République, a pour mission de les rechercher.

Face au feu, la réaction rapide reste la priorité. On connaît le vieil adage: pour le stopper, «il faut un verre d'eau la première seconde, un seau la première minute et une tonne d'eau au-delà de 10 minutes». La prévention associée aux mesures citées plus haut la présence d'équipes de terrain. Elles ont également un effet dissuasif. Sont associés à ce «module adapté de surveillance» les services de La Poste et des Chemins de fer de la Corse qui parcourent régulièrement routes et voies ferrées, les patrouilles de l'Office national des forêts (ONF), les services des espaces littoraux et terrestres-Agriate, l'Associu di lotta contr'a u focu (ALCF), mais aussi la Fédération départementale des chasseurs de la Haute-Corse, l'Association des anciens sapeurs-pompiers de la Haute-Corse (ASP 2B), la Brigade de soutien et protection Martinelli (BSPM) auxquels s'ajoutent les moyens de surveillance et de première intervention des vingt réserves communales de sécurité civile, des dix-neuf patrouilles de forestiers-sapeurs et du centre de première intervention du Fium'Orbu-Castellu.

Pour Jean-Baptiste Mari, président de la Fédération des chasseurs de la Haute-Corse, «Il faut cesser de dire que les chasseurs peuvent être à l'origine d'incendies. Être un chasseur, c'est avant tout une philosophie qui repose sur le respect de l'environnement et des écosystèmes. Comment donner le titre de «chasseur» à des gens qui se conduiraient de cette façon? En revanche, on voit là combien est importante la nécessité de l'organisation en sociétés de chasse, membres de la Fédération. Elles s'investissent, sur leurs territoires



«L'effort, précisé dans la convention pluriannuelle 2021-2023, se poursuivra. Ce sont en tout 42 millions d'euros qui seront consacrés au SIS 2B.»

respectifs, pour gérer les lieux et la ressource. Nous avons besoin du soutien des services de l'Etat et des collectivités pour que partout cette structuration, qui nous préserve tous, soit effective. Dans les zones où les sociétés de chasse sont actives, elles participent à la protection contre les feux de forêt en entretenant les pistes, les zones pare-feu, etc. C'est visible dans le paysage. Notre mission est clairement définie: c'est la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental, la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitats. Ce qui est totalement incompatible avec les incendies, contre lesquels nous luttons, en participant tout naturellement à la surveillance active mise en place dans le dispositif de prévention et de lutte.»

Pour l'association des Anciens sapeurs-pompiers volontaires que préside le colonel en retraite Louis-Antoine Coque, cette mission de prévention est également essentielle: «Durant la saison estivale, nous sommes plus de 70 déployés sur la Haute-Corse. À notre engagement personnel, nous associons notre expérience du terrain et de la lutte contre le feu. À bord de véhicules que la société Hertz met gracieusement à notre disposition, nous surveillons les espaces sensibles. Le maillage que nous effectuons, notamment avec les adjudants Antonini dans le Nebbiu, Jugie sur la région de Ghisonaccia, Bicchierai dans le Masu, le capitaine Martelli en Balagne, avec Armand Leonetti qui est notre porte-drapeau et tous les autres, répond à ces exigences.»

«De par sa géographie, son relief, la Corse est très vulnérable aux incendies, soulignait le préfet Ravier. Malgré ça, en 20 ans, la surface brûlée a été divisée par deux.» En partie grâce aux efforts de prévention. Cependant, tout ne pouvant être évité - comme le montrent les incendies qui ont déjà débuté, notamment le 5 juillet dernier à Lumiu en Balagne - des moyens matériels sont prévus. En 2020, pour la seule période estivale, 44 départs de feu avaient été recensés et 268 ha brûlés, dont 184 ha pour le seul feu de Monte-

grossu. Si ces chiffres sont supérieurs à ceux de 2018 et 2019 (respectivement 34 et 75 ha), personne n'a oublié 2017 et ses 4000 ha dévastés.

D'où la nécessité des moyens présentés à Corte: ceux des vingt centres du Service d'incendie et de secours (SIS) 2B, des trois sections de la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) pré-positionnées à Calenzana, L'Île-Rousse et Saint-Florent, des trois sections de l'UIISC 5 de Corte et des militaires du 2^e REP de Calvi. En période à haut risque, le dispositif peut regrouper jusqu'à 495 personnes qui disposent, outre leurs différents véhicules, de 3 bulldozers avec 2 porte-chars chez les Forsap [forestiers sapeurs] dépendant de la CdC, d'un char et, cette année, d'un drone de l'Unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile 5 (UIISC 5) de Corte. Quant aux moyens aériens, ils sont composés, pour intervenir dans le Cismonte, de deux Canadairs basés à Ajaccio, d'un avion Beechcraft et d'un hélicoptère bombardier d'eau qui s'ajoutent au Dragon 2B présent à l'année dans le département. Gilles Simeoni soulignait d'ailleurs l'importance de cette lutte: «Au sein du SIS 2B, le président du conseil d'administration, Guy Armanet, s'est appliqué à recruter tous les néo-titulaires du concours de sapeur-pompier professionnel, nous louons un hélicoptère bombardier d'eau positionné à Corte et nous sommes en train de rénover le parc automobile: il l'est déjà à 60 %. L'effort, précisé dans la convention pluriannuelle 2021-2023, se poursuivra. Ce sont en tout 42 millions d'euros qui seront consacrés au SIS 2B. Mais la lutte contre les incendies passe avant tout par une prise de conscience: mettre le feu est un crime contre lequel les Corses doivent continuer à se mobiliser. Nous savons combien c'est dangereux, pour les biens, les personnes, l'environnement, mais aussi pour les personnels, nous saluons la mémoire de ceux qui ont laissé leur vie pour sauver les nôtres». Des drames que chacun espère ne plus voir se produire. ■ Claire GIUDICI

DÉFI MÉDITERRANÉEN

UN EXPLOIT POUR UNE CAUSE



Photo Chloé Sérignac

Deux jeunes Marseillais ont battu un record en ralliant Marseille à Calvi à bord d'un 420 entre le 16 et le 18 juillet. Une aventure de 44h58 à travers laquelle ces marins passionnés ont voulu lever le tabou sur ce sujet difficile qu'est le suicide chez les adolescents.

«**En parler peut tout changer**». C'est avec ce mantra inscrit sur la coque de leur dériveur et gravé dans leurs cœurs que Mathias Depeyre Grimaldi et Sylvestre De Giuli Morghen viennent de réaliser un défi sportif. Tout juste majeurs, ces deux jeunes Marseillais ont en effet effectué la traversée Marseille-Calvi en 44 h 58, du 16 au 18 juillet 2021, à bord d'un voilier de 4,20 m, un « quat'vingt », frêle embarcation, pas du tout conçue pour ce type de traversée. « C'est un record, car cette traversée n'a jamais été faite en dériveur », explique Sylvestre. Habitué des traversées continent-Corse en habitable, c'est pour une cause bien particulière que ces jeunes marins ont imaginé cette aventure. « L'été dernier, nous avons remarqué que les conditions étaient parfaites pour une traversée Marseille-Calvi en 420, le bateau que l'on pratique à l'année. Mais l'idée a vraiment pris forme en janvier dernier, après le suicide d'un ami. Cela nous a vraiment mis un coup et nous nous sommes rendu compte qu'il fallait que l'on profite d'aller bien, tout simplement pour réaliser nos rêves », explique Mathias en dévoilant que tous trois partageaient la passion de la voile. « Nous savions que l'idée de cette traversée lui aurait plu, donc on l'a fait en pensant à lui. Nous avons aussi voulu qu'elle soit placée sous le signe de la prévention du suicide, pour que le bruit que l'on pourra faire avec cet exploit soit bénéfique pour le plus grand nombre. Il faut que les gens comprennent que parler de ses soucis et de son mal-être, c'est la seule solution pour aller mieux, donc il ne faut pas hésiter, il ne faut pas avoir peur, ni honte. C'est très important de parler de ses soucis. » Pour porter au mieux ce message, dans la construction de leur défi, les deux amis se sont rapprochés de l'association ASMA* qui agit pour la prévention du suicide et du mal-être chez l'adolescent. Au delà, c'est tout un petit groupe que les deux amis ont rapidement fédéré autour d'eux et du projet de Défi méditerranéen. « Ce qui nous a vraiment touchés, c'est que l'on a réussi à créer quasiment une famille autour de ce défi et cela nous a donné une force immense », sourit Mathias. Cette aventure a aussi exigé une bonne

préparation des deux garçons en amont, dans laquelle ils ont notamment été accompagnés par le navigateur français Jérémie Lagarrigue. Habitué de ce type d'aventure, ce dernier a pu leur prodiguer de précieux conseils pour organiser la traversée. « Il nous a tendu les fils rouges que l'on avait à suivre. On a construit le projet grâce à ses lignes directrices. Et puis il a été là jusqu'à la fin : il était à la barre du bateau suiveur qui était présent au cas où nous aurions un problème. Il nous a été d'une grande aide », dit Mathias tandis que son co-équipier revient sur la traversée qui n'a pas été de tout repos : « Nous avons eu un début assez sportif avec 38 nœuds de vent, une mer déformée à Marseille et des vagues jusqu'à 3 m de creux. Et puis le bateau s'est retourné en pleine mer. Nous nous sommes alors dit que la suite allait être très compliquée, mais arrivés à Porquerolles le vent est tombé, et le reste s'est déroulé avec des conditions vraiment parfaites ; on a pu en profiter pour faire des quarts de nuit, barrer le bateau à tour de rôle et être en forme pour ce marathon. Mais dès le début, nous avons l'envie d'aller jusqu'au bout, sans jamais faire demi-tour. » Les deux jeunes hommes ont eu la joie de faire quelques rencontres sympathiques avec dauphins, baleines et cachalots qui sont venus nager à leurs côtés, leur donner encore un peu de force et les convaincre plus encore de la nécessité de protéger ce milieu si fragile. « Il faut que les gens se rendent compte que l'on est tous dépendants de la mer. C'est pour cela aussi que l'on a décidé que notre aventure ne se ferait pas avec un bateau qui nous suivrait au moteur tout le long, pour que cette traversée soit respectueuse de l'environnement », souligne Mathias. Sans surprise, sitôt le pied posé à terre, les deux amis ont exprimé l'envie de faire une nouvelle traversée. Mais déjà, avec ce défi, ils ont porté haut le message : la vie peut être plus belle quand on se fait aider.

■ Manon PERELLI

Savoir + : www.le-defi-mediterraneen.com

* Si vous avez besoin d'aide, vous pouvez appeler l'association ASMA au 04 917670 40. En parler peut tout changer.



SENSIBILISATION

PRÉSERVER LA MER: AU TOUR DE LA CORSE

C'est une première autour de la Corse pour l'opération « Protéger l'océan ça s'apprend » qui en est à sa 4e année d'existence. Entamé le 10 juillet à Saint Florent, le tour de l'île conduira le voilier 7^e Continent jusqu'à Macinaggio du 15 au 17 août

Organisée par Citeo, une entreprise à mission (cf encadré), dans chaque port d'escale une animation en deux volets vise à sensibiliser le public à la nécessité de préserver les milieux marins. «*Notre action s'articule en deux phases: démontrer l'utilité de la démarche de protection, et donner des clés d'action pour le faire*, explique Séverine Lèbre-Badré, directrice de la communication de Citeo. *Le problème de l'environnement est systémique, et implique une grande complexité qui peut décourager le public. Nous transmettons donc un message simple pour éviter de rebuter les vacanciers que nous recevons.* » Traduit en mode de fonctionnement, tout commence par la visite du bateau, plus exactement du pont, restrictions sanitaires obligent. Patrick Deixonne, explorateur et fondateur de l'association 7^e Continent, détaille la chose avec le sourire: «*Nous accueillons les gens, nous leur racontons l'histoire du bateau, la mer, et il en viennent tout naturellement à la visite des stands. Ils s'imprègnent de la nécessité d'agir et passent logiquement au mode d'action. Le but est de les intéres-*

ser sans les emmerder, et ça on sait faire». Sur le quai, des tentes abritent différents ateliers, où on apprend sous forme ludique quelles sont les différentes sortes de particules de plastique, la durée de dégradation de différents déchets et les raisons qui font par exemple qu'un t-shirt en fibres recyclées mettra plus de temps à se dégrader qu'un emballage plastique. L'accent est bien évidemment mis sur le tri, et les progrès de la Corse en la matière, de 37 kg/habitant en 2008 à 75,4 kg/habitant en 2020, ne manquent pas d'être soulignés. Pour Christine Leuthy-Molina, directrice régionale Sud-Est de Citeo, «*Il reste bien entendu du chemin à faire, mais chaque kilo trié et recyclé ne repart pas dans la masse des déchets, et c'est très important.* »

Une initiative très favorablement accueillie aussi bien par les estivants et la population locale que par les ports eux-mêmes selon Patrick Deixonne: «*Ils sont ravis et demandeurs: c'est une action qui propose une visite de bateau, 54m² de stands et leur permet de renforcer les démarches de leur ville pour le Pavillon bleu et les labels environnementaux*» ■ NU

Escales prévues: PROPRIANO : 24 au 26 juillet • BONIFACIO: 30 juillet au 1er août • PORTO VECCHIO : 3 au 5 août • SOLENZARA : 7 au 9 août • BASTIA : 11 au 13 août • MACINAGGIO : 15 au 17 août

« ENTREPRISE À MISSION », QU'EST-CE QUE C'EST?

Citeo, qui propose aux entreprises industrielles et de la grande distribution des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage est devenue «entreprise à mission» en novembre 2020. Introduit en 2015, le terme désigne une pratique apparue en 2010 aux USA, et le droit des sociétés français l'a reconnu dans la loi Pacte de 2019.

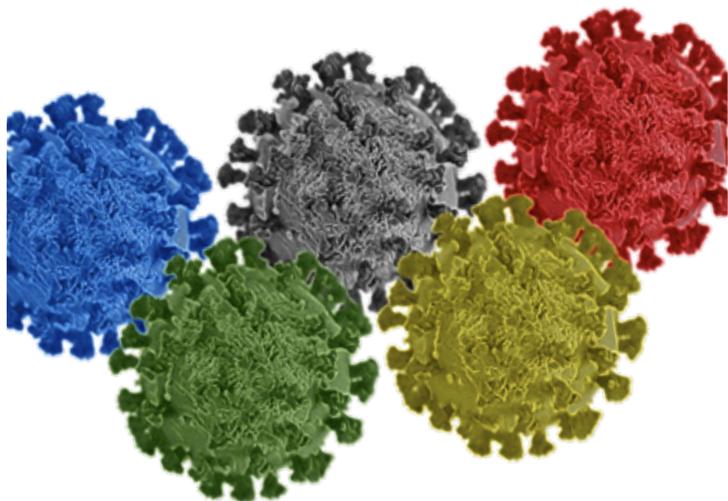
Parmi les conditions requises, on note:

- La définition et l'inscription à valeur juridique d'une finalité de l'entreprise appelée « mission » dans les statuts,
- Une forme d'engagement : les statuts engagent formellement les actionnaires et s'accompagnent de conditions à remplir pour supprimer ou modifier la mission (en général obtenir 2/3 de chaque classe d'actions),
- Des mécanismes de contrôle associés à la mission, par la mise en place d'un dispositif de communication de données, de droits des actionnaires et des parties tierces (ou parties prenantes), ainsi que des mécanismes de gouvernance adaptés qui accompagnent ce dispositif juridique et en assurent le contrôle.

CARNETS DE BORD

DE LA MAGIE PRÉSIDENTIELLE À CELLE DES JO

par Béatrice HOUCHARD



Le Président de la République ne guérit pas les écrouelles, contrairement aux pouvoirs prêtés jadis aux rois de France et d'Angleterre. Mais, quand il parle à la télévision, il se passe quelque chose. Ainsi le 24 novembre 2020, lorsqu'Emmanuel Macron avait annoncé la possibilité retrouvée de se déplacer et de voyager après le 15 décembre, on avait assisté, sitôt l'allocution terminée, à une ruée sur les billets de trains. Plus 400 % de ventes en vingt-quatre heures, avait annoncé la SNCF ! Comme un enfant attendant l'autorisation parentale, le citoyen quémande le feu vert présidentiel, ce qui tord le cou au passage au mythe du Français indépendant et rebelle.

Cette fois, après l'adresse présidentielle du 12 juillet, ce sont les centres de vaccination qui ont été pris d'assaut. Force de persuasion présidentielle ou peur du gendarme ? Chacun répondra comme il l'entend. Une chose est sûre : l'annonce que le passe sanitaire allait bientôt faire partie de notre triste quotidien covidien a fait s'allonger les listes d'attente. Les plus jeunes, avec un temps de retard, sont allés se faire vacciner contre le Covid 19 et tous les records ont été battus au cours de la semaine avec plus de trois millions de rendez-vous pris. Le seul 17 juillet, on a vacciné 879 597 personnes. Avant l'allocution d'Emmanuel Macron, on était tombé à 140 000 par jour. Au total, à la date du 20 juillet, 43,6 % de la population totale était protégé. La peur de ne pouvoir entrer dans un restaurant ou un cinéma a été plus forte que celle d'attraper le virus ou de le transmettre ? Sans doute. Mais il n'y a que le résultat qui compte.

LE DROIT, LA MORALE ET L'HISTOIRE

Il est possible, en toute liberté et en toute bonne foi, d'être favorable à la vaccination mais hostile au passe sanitaire. La généralisation de celui-ci, repoussée avec force par le président fin avril [il avait eu l'imprudence de dire « jamais »] laisse perplexe puisque de nouvelles restrictions vont cohabiter avec une vaccination qui devait nous en préserver. Les juristes sont partagés. Le Conseil d'État a donné un feu vert orangé, une sorte de « oui, mais » afin d'exclure les centres commerciaux des lieux où il faudra montrer patte blanche. Au Parlement de voter et au Conseil constitutionnel

de valider ou non. Le débat sur l'aspect juridique, moral et politique du passe sanitaire est légitime. Les débordements auxquels on assiste ne le sont pas.

Ce que l'on voit depuis quelques jours devrait en effet inciter les plus sincères des manifestants à prendre la fuite. Quand des « anti » arborent une étoile jaune marquée « non vacciné » ; quand d'autres utilisent des photos d'Auschwitz et affichent des portraits d'Emmanuel Macron, de responsables politiques et de médecins en uniforme nazi et avec la moustache de Hitler, il n'y a même plus de mots qui vaillent : on est seulement pris d'un gigantesque haut-le-cœur devant ces gens qui mêlent l'ignominie à la bêtise.

Se rendent-ils seulement compte, avec leur ignorance crasse, qu'en osant une telle comparaison, ils banalisent l'antisémitisme, les lois de Vichy et la Shoah ? Quand bien même la vaccination contre le Covid deviendrait obligatoire [d'après les sondages, une majorité de Français y serait favorable] la comparaison resterait insoutenable. D'un côté, il y aurait la menace d'une amende ou d'une éventuelle quarantaine. De l'autre, il y avait la déportation vers les camps d'extermination et la mort. D'un côté, il y a la liberté de se faire vacciner ou pas. Demandez aux Juifs quelles étaient leurs libertés en 1942. Avec quels mots, quels livres, quelles images faut-il l'expliquer ? Et, surtout, comment avons-nous pu rater à ce point la transmission de notre propre Histoire ?

TOKYO À HUIS CLOS

Les Jeux olympiques commencent à Tokyo dans le climat surréaliste de la crise sanitaire. Les JO, on ne s'y intéresse d'abord pas. Puis, au fil des jours, on se laisse gagner par un peu de la passion. On attend la finale du 100 mètres, les longueurs dans la piscine olympique, les exploits des escrimeurs, des cavaliers et des judokas, grands pourvoyeurs de médailles françaises. On se surprend à vibrer devant la finale d'un sport dont on connaît à peine les règles, en encourageant des athlètes dont on n'avait jamais entendu parler avant et qu'on oubliera très vite après. Ainsi va la magie olympique. Pour compenser le huis-clos japonais, et en attendant les Jeux de Paris en 2024, on sera de tout cœur avec ceux qui tenteront une nouvelle fois d'aller « plus vite, plus haut, plus fort ». ■

EXPOSITION

**1898, Matisse en Corse,
« un pays merveilleux »**

En décembre 2019, la Collectivité de Corse se portait acquéreur d'une toile d'Henri Matisse datée de 1898, *La mer en Corse, le Scoud*. L'artiste était jusqu'alors absent des collections publiques corses, bien que son séjour dans l'île ait profondément influencé son œuvre. Lors de leur voyage de noces, Henri et Amélie Matisse se sont rendus en Corse et ont séjourné à Ajaccio. Le peintre, alors âgé de 28 ans, y découvre des couleurs qu'il connaissait certes sur la palette, mais pas dans son environnement. Ainsi le bleu de la mer, qui ravit ce jeune homme venu du Nord. Ce séjour va l'inciter à s'orienter vers une peinture nouvelle. « *C'est à Ajaccio que j'ai eu mon grand émerveillement pour le Sud que je ne connaissais pas encore. Bientôt me vint comme une révélation, l'amour des matériaux pour eux-mêmes. Je sentis se développer en moi la passion de la couleur* » expliquera-t-il plus tard*. L'exposition temporaire 2021 du musée de la Corse s'inscrit dans le prolongement de l'acquisition faite en 2019. Consacrée à ce séjour de Matisse en Corse, au cours duquel il peignit cinquante-cinq tableaux, elle rassemble pour la première fois vingt de ces œuvres ainsi que des dessins à la plume, grâce à des prêts provenant de plusieurs musées français ou étrangers ainsi que de collections privées, grâce au concours de la famille Matisse et des archives Matisse. Pour mieux situer cette période particulièrement importante et pourtant peu connue dans la carrière de Matisse, l'exposition s'articule autour de quatre thématiques. Elle remonte donc le temps jusqu'en 1855, pour évoquer les trois étés successifs que Matisse passe en Bretagne pour y réaliser ses premières toiles en plein air et, progressivement, commencer à y enrichir sa palette. Puis elle documente abondamment le contexte du séjour corse des Matisse, retraçant la vie à Ajaccio et plus généralement dans l'île en cette fin de XIX^e siècle. Une troisième section détaille « *le grand éblouissement* » de Matisse dans l'île, son enthousiasme pour les ors et les fauves des couchers de soleil, l'azur du ciel, la gamme fraîche et tendre des roses et des verts dans les pêchers et amandiers en fleurs ou le contraste vigoureux qu'offrent les « *orangers vert sombre aux fruits d'or* » ; une sorte de libération s'opère. Enfin, la dernière partie de l'exposition est consacrée aux suites de ce voyage, entre 1898 et 1905 : sept ans d'expérimentations, de recherches autour de la couleur pure qui aboutiront à la première grande révolution artistique du XX^e siècle, au Salon d'Automne de 1905, avec la naissance du fauvisme, dont il sera considéré comme un des chefs de file.

*In *Henri Matisse: écrits et propose sur l'art*, paru en 1972 aux éditions Herman.

Du 24 juillet au 30 décembre 2021. Musée de la Corse, Citadelle de Corte. ☎ 04 95 45 25 45 & museudiacorsica@isula.corsica

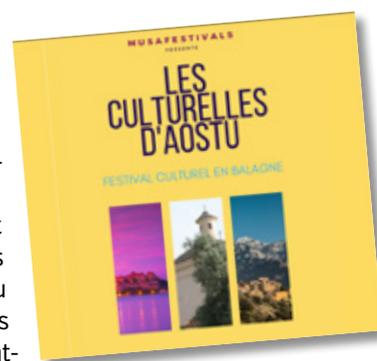


LITTÉRATURE

Les culturelles d'aostu

En collaboration avec les communes de Calvi, Calenzana, Montegrossu, et l'Office de tourisme de Calvi-Balagne, l'association Musanostra organise la première édition de ce festival dédié à la littérature et plus largement à la culture en Balagne. Il invite à côtoyer des auteurs, autour d'activités culturelles, mais aussi à découvrir les traditions et la richesse du patrimoine local en investissant des lieux chargés d'histoire et des cœurs de villages. L'objectif est en effet de sortir la littérature des bibliothèques et de l'associer à des activités valorisant les traditions culinaires et la langue corses, au cours de conférences et échanges, concours de lecture, animations et ateliers pour enfants, ateliers d'écriture, randonnée photo, balade patrimoniale, séances de dédicaces, projection de film en avant-première, marché d'artisans, remise de prix, actualité littéraire, mini salon du livre et moments festifs. Le thème retenu cette année est le voyage. Invités de cette édition 2021 : Salomé Baudino, Olivier Bianconi, Ariane Chemin, Violaine Costa, Mélanie Davoust, François-Henri Désérable, David Foenkinos, Simonetta Greggio, Valérie Perrin, Michel Vergé-Franceschi.

Du 29 juillet au 1^{er} août 2021. À Calvi, Calenzana, Montemaggiore, Cassano et Lunghignanu. Rens : www.musanostra.com



MANIFESTATION PLURIDISCIPLINAIRE

Artissima

Sixième édition pour la biennale Artissima, organisée par la médiathèque et l'office de tourisme de Ghisonaccia, qui propose de découvrir une sélection représentative des diverses expressions de la création insulaire : peinture, sculpture, photographie, musique, danse, street-art, littérature... Une quarantaine d'artistes présentent leurs œuvres, tout au long d'un parcours d'exposition à ciel ouvert. Du côté de la musique, omniprésente tout au long de la manifestation, que ce soit sur le parcours d'exposition ou en clôture de de l'événement, tous les genres sont les bienvenus, du classique au rock en passant par le jazz, le chant corse et les musiques du monde. Les organisateurs reçoivent donc Mandeo, le Duo Cumparte, le Trio Elixir, Denys and The Roses, le Nini Set, Cuscenza et Fanou Torracinta. Egalement invités, Pia Strega, Jean-Pierre Castellani, Dominique Pietri, Letizia Cosimi et Marie-Thé Mentasti, pour des rencontres littéraires (dédicaces, tables-rondes, conférences) où il sera beaucoup question de la place des femmes dans la société actuelle ou celle d'hier et de leur émancipation à travers l'art et la lecture. Des ateliers de pratique artistique, pour tous les âges, complètent la programmation.

Les 24 et 25 juillet 2021. Stretta di A Cisterna et place de l'Hôtel de Ville, Ghisonaccia. ☎ 04 95 56 25 27 & www.artissima-ghisonaccia.corsica

Avec la Collectivité de Corse,
soutenons le commerce de proximité

Pè a salvezza di a nostra ecunomia

Campu è
compru in
CORSICA

Création AGEP 04 95 32 35 11



Sustenimu a pesca



La Collectivité de Corse
a soutenu **175 patrons**
pêcheurs :

275 000 €
d'aides versées

La Collectivité de Corse
a soutenu
+ de 200 cafetiers
et restaurateurs:

580 000 €
d'aides versées

Sustenimu i caffè è i ristoranti



Sustenimu u settore di l'asgi

La Collectivité de Corse
soutenu les salles de
cinéma et de sport :

375 000 €
d'aides versées



Sustenimu ogni settore economicu



La Collectivité de Corse
a permis à tous les secteurs
d'activité l'accès aux
**prêts garantis par
l'État** grâce à la
**bonification des
frais bancaires**